

SAFPT NATIONAL
1041, avenue de
Draguignan
ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

La Garde, le 05/11/2020

Monsieur G rald DARMANIN
Ministre de l'Int rieur
Place Beauvau - 75008 Paris

Objet : Remarques et revendications du S.A.F.P.T apr s votre intervention en Commission des Lois en date du 02/11/2020.

AR n  1A 190 242 92414

Monsieur le Ministre de l'Int rieur,

Par la pr sente, le Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale (SAFPT) voulait vous informer qu'il a suivi avec le plus grand int r t votre audition en date du 02/11/2020 aupr s de la Commission des Lois de l'Assembl e Nationale (cha ne t l vis e LCP) ayant trait au projet sur la proposition de Loi relative   la S curit  globale. Int r t d'autant plus important que notre attention fut attir e,   priori, par un de vos collaborateurs prenant soin de lire une note « SAFPT – Info » en direct... ce en quoi nous le remercions vivement !!!

S'il est donc act  que certaines comp tences nouvelles paraissent essentielles pour que les Policiers Municipaux travaillent beaucoup plus sereinement sur le terrain et s'inscrivent dans la notion que « *les polices municipales doivent poursuivre leur mont e en comp tences et explorer de nouvelles modalit s d'action, en compl ment des forces de l' tat et dans le respect de la r partition des r les avec les policiers et gendarmes nationaux* », il apparait, une fois de plus, que le **Volet Social est pass  « aux oubliettes »** et ce, malgr , si notre m moire ne nous fait d faut, des promesses annonc es par votre pr d cesseur !

Nous pensons d'ailleurs que la note lue par votre collaborateur n'occultait en rien ce sujet. Il est remis sur la table   chaque demande de nouvelles charges de travail pour cette profession et renvoy  aux calendes grecques ou, ce qui revient   l' quivalence   une validation de notre Minist re de tutelle ! Ce jeu se perp tuant depuis 1999...

Aujourd'hui, force est de constater que la reconnaissance affich e des Policiers Municipaux comme « 3  force de S curit  Publique du pays » contraste avec les avanc es sociales esp r es ou promises....

Pour rappel, « le parent pauvre » de la S curit  Publique ne poss de pas la bonification d'un cinqui me comme leurs homologues qui l'ont perdue, certes, **en passant en Cat gorie B** (la plupart des PM demeurent en Cat gorie C). La jurisprudence en la mati re  mane des Sapeurs-Pompiers, cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, qui poss dent cet avantage, tout   fait l gitime par ailleurs....

Cet  tat de fait doit nous interroger sur l'avantage tir  d' tre plac  en Cat gorie active... la r ponse s'approche du n ant et il serait possible de vous en faire la d monstration si vous le d sirez !

A cet instant, le SAFPT a  galement une pens e pour d'autres personnels de la FPT plac s dans des conditions similaires (agents techniques occupant des postes insalubres ou certains personnels intervenant en milieu m dical ou autres).

Constatation navrante et similaire en ce qui concerne la prise en compte pour le calcul des retraites de l'Indemnité Spécifique Mensuelle de Fonction (ISMF) A l'instar de tous leurs homologues œuvrant dans le domaine dont il est fait état dans cet écrit !!!!

Enfin, nous parlerons d'un dernier échelon du grade de Brigadier-Chef Principal dont l'obtention est soumise à des conditions particulières alors que les missions sont croissantes, exposent de plus en plus leurs intervenants sans qu'une certaine prise en compte ou reconnaissance ne soient données.

Il est peut être grand temps de prendre de véritables mesures sociales pour ce cadre d'emplois en manque de reconnaissance sur le sujet puisqu'il n'est jamais oublié dans le domaine des prérogatives !

Le SAFPT est conscient qu'il s'expose à la sempiternelle réponse de la libre administration des collectivités territoriales...., qui, pour rappel, a été battue en brèche il y a quelques temps avec la perte de la possibilité de prise de l'échelon au temps minimum (particularité de la FPT aujourd'hui disparue).

Ceci dit, le SAFPT ne se contentera pas du volet social et vous interpelle sur des sujets évoqués avec vos prédécesseurs ou des chargés de mission.

Le rapport rédigé en 2018 (sûrement après un travail minutieux de deux députés) signale les disparités entre les Polices Municipales ... cette réflexion, si elle est pertinente, occulte la réalité !

En effet, tous les Policiers Municipaux ont **les mêmes prérogatives sur l'ensemble du Territoire**... la différence existe avec les politiques locales de sécurité mises en place par les Premiers Magistrats des Communes !!! C'est peut-être là que le bât blesse !!!!

En suivant et pour reprendre l'illogisme actuel, vous ne semblez pas favorable à l'armement systématique des Policiers Municipaux.... Comment, dans ces conditions, leur demander d'effectuer un travail similaire ?

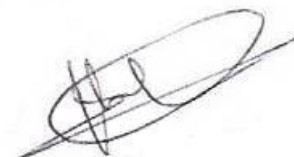
Il est impossible de demander des missions identiques à un personnel armé ou non....

Enfin et s'il est question d'enlever des missions purement administrative à la Police Nationale afin qu'elle se recentre sur ses missions principales... pourquoi nous n'entendons pas parler des actes de vacations funéraires ???... mission administrative qui mobilise, à travers notre pays, un nombre considérable de policiers nationaux qui pourraient être redéployés sur des missions essentielles... nous l'avions déjà évoqué lors de notre audition auprès du Préfet BLANCHOU... malgré son approbation, le sujet semble tabou !!!!... Une observation identique peut se faire pour les procurations en temps d'élections.

Une nouvelle fois, le SAFPT fait part de ses réflexions qui pourraient faire l'objet de précisions à votre demande. Nous restons donc disponibles si vous le souhaitez.

Espérant avoir retenu toute votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, en l'assurance de notre haute considération.

Pour le S.A.F.P.T
Bruno CHAMPION
Secrétaire Général Adjoint National
Responsable de la Commission Nationale Police Municipale



Copie : Madame MONTCHALIN Amélie, Ministre de la transformation et de la Fonction Publique.